



# Commune de Forel (Lavaux)

Case postale 52 - 1072 Forel (Lavaux)  
Tél. 021 781 17 17 - Fax 021 781 24 40

La Municipalité de Forel (Lavaux)  
au Conseil communal de  
1072 Forel (Lavaux)

## Préavis municipal N° 4/2018 relatif à la réfection de la Route de Mollie-Margot RC 756 C-S, en localité, avec demande de crédit

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

### 1. INTRODUCTION

Dans le cadre des travaux d'assainissement de la Route de Savigny RC 701 B-P, du giratoire des « 2 Ponts » et de la Route de Mollie-Margot RC 756 C-S hors localité, entrepris par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), la Municipalité a profité d'entreprendre les mêmes démarches pour la partie « en localité » de la Route de Mollie-Margot.



Rappelons que l'article 3, alinéa 4 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991 et modifié par le Conseil d'Etat le 24 décembre 2004, prévoit notamment que la Municipalité administre les tronçons de routes cantonales en traversée de localité. En clair, les communes reprennent à leur charge l'exploitation et l'entretien des secteurs de routes cantonales compris entre les limites de traversées existantes et les panneaux d'entrées des localités.

Afin de pouvoir bénéficier des subventions cantonales, la Municipalité a mandaté le Bureau RLJ INGÉNIEURS CONSEILS SA pour réaliser un dossier complet à présenter au Canton de Vaud.

## 2. ETAT DES LIEUX

### 2.1 Chaussée

La chaussée de la Route de Mollie-Margot est visuellement en mauvais état. Des campagnes de sondages et de carottages ont été effectuées dans la chaussée par la société INFRALAB SA à Servion, qui confirment cet état de fait. Les résultats sont consignés dans son rapport du mois de mars 2018.

Il en ressort que la structure des couches d'enrobés est relativement hétérogène. Elles sont posées sur une grave GNT 0/80 d'une épaisseur variant entre 130 et 150 mm. Au-dessous, se trouve une structure du type « Hérisson »<sup>1</sup>.

Les analyses en laboratoire révèlent que les couches bitumineuses existantes comportent des teneurs en Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP) élevées - plus de 20'000 mg/kg sur certaines couches. Ces couches de revêtements bitumineux en place devront donc être évacuées dans une décharge spécialisée et cela engendrera des coûts de transport et de taxes importants.

Compte tenu de ces constatations, INFRALAB SA préconise le rabotage de l'entier du revêtement existant et la pose d'un nouveau revêtement bitumineux d'une épaisseur totale de 23 cm comprenant le tapis et le réglage avec de la GNT 0/22 entre le revêtement bitumineux et la fondation type « Hérisson ».

La Commune profitera de ces travaux afin de réfectionner le revêtement bitumineux du trottoir existant et de changer quelques bordures endommagées. Afin d'être en conformité avec la LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés) et à la demande des TL, nous devons créer un quai à l'arrêt de bus des « Confréries », côté pré. Côté trottoir, pas de quai prévu car la hauteur est suffisante.



### 2.2 Canalisations

Un contrôle caméra du collecteur d'eaux claires (EC) en ciment se trouvant dans le trottoir a également été effectué en 2017.

Le contrôle a permis de constater que le collecteur est en bon état et que son remplacement n'est pas nécessaire.

<sup>1</sup> Couche de moellons placés sur chant ou de pierres concassées ou roulées sur une épaisseur avoisinant les 25cm, posé sur un sol en terre.<sup>1</sup>

### 3. DEROULEMENT DES TRAVAUX

#### 3.1 Chaussée

La réfection de la chaussée nécessite la création d'une nouvelle couche de réglage en GNT, la pose d'une couche d'enrobé de ACF 32 sur 100 mm, d'une autre de ACT 22N sur 70 mm et la pose d'un tapis phono absorbant AC MR 8 VD sur 3 cm.

#### 3.2 Collecteur Eaux Claires (EC)

Il ne sera effectué qu'une réparation ponctuelle sous la chaussée afin d'extraire un caillou se trouvant dans le collecteur d'eaux claires.

#### 3.3 Eau potable

Aucun remplacement de conduite n'est nécessaire.

#### 3.4 Autres services

SWISSCOM SA effectuera des tirages de câbles ainsi que la mise à niveau d'une chambre avant l'exécution de ces travaux.

La COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU GAZ SA de Vevey va poser uniquement une gaine de réserve en travers de la chaussée en face du collège.

La ROMANDE ENERGIE SA a été contactée afin de connaître ses intentions. Elle a répondu négativement.

Pour l'éclairage public, pas de travaux envisagés.

### 4. DUREE DES TRAVAUX

Ces travaux débuteraient, sous réserve de l'approbation du crédit par le Conseil communal de la Commune de Forel (Lavaux) le 21 juin 2018, le **lundi 9 juillet 2018**.

Les travaux devront impérativement être terminés avant la reprise de l'école le lundi 27 août 2018 pour permettre la circulation des bus scolaires qui se rendent au collège dont l'accès se trouve sur la Route de Mollie-Margot.

Les travaux se dérouleront par étapes successives, route fermée, riverains et Chemin En Forel autorisés.

La pose du tapis de la chaussée (couche de finition) se fera directement avant la fin des travaux, le coffre n'étant quasiment pas touché.

## 5. COÛTS ET SUBVENTIONS

Données : Réfection de la chaussée longueur ~415 m, réfection du revêtement bitumineux du trottoir sur une partie et création d'un trottoir pour l'arrêt de bus.

<b>Coûts</b>		
Travaux de génie civil	CHF	341'881.85
Marquages	CHF	6'471.10
Laboratoire routier	CHF	9'625.40
Géomètre	CHF	1'000.00
Honoraires ingénieurs civils	CHF	23'212.65
Dédommagement des cultures	CHF	1'500.00
Divers et imprévus 10 %	CHF	38'369.10
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>422'060.10</b>
<b>TVA 7,7%</b>	<b>CHF</b>	<b>32'498.63</b>
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>454'558.73</b>

**Arrondi à CHF 455'000.--**

### Montant estimatif de la subvention de l'Etat de Vaud:

40.1% des travaux subventionnables, soit environ CHF 120'000.-- TTC (sous réserve de l'approbation de la DGMR).

## 6. FINANCEMENT

Cet objet figure dans le plan des investissements de la Municipalité pour la législature 2016-2021. Il a été pris en compte pour la fixation du plafond d'endettement.

Le financement se fera par un emprunt à court terme d'un montant maximum de CHF 455'000.- qui sera consolidé, le moment venu, par un nouvel emprunt à long terme de CHF 340'000.- au plus avec amortissement au maximum sur 30 ans.

N° préavis	Date	Objets	Emprunts			Plafond d'emprunts 2016/2021
9/2016	16.12.2016	Plafond d'emprunts				fr. 17'660'000.00
				<b>Accordés</b>		
07/2014	06.11.2014	Aménagement extérieur du groupe scolaire	fr.	400'000.00		
04/2015	18.06.2015	Extension de l'épuration dans le secteur Petit Jorat	fr.	200'000.00		
05/2015	01.10.2015	Collecteur EC, secteur "Liétaz Favaz"	fr.	350'000.00		
05/2015	01.10.2015	Collecteur EC, secteur "Liétaz Favaz"	fr.	350'000.00		
02/2017	29.06.2017	Réfection de la route des Tavernes	fr.	1'000'000.00		
03/2017	29.06.2017	Tavaux pour EU + EC + EP - La Chercotte	fr.	855'000.00		
09/2017	15.12.2017	Sources du Grenet - crédit complémentaire	fr.	700'000.00		
10/2017	15.12.2017	Remplacement conduite EP/DI - La Chesaude	fr.	330'000.00		
			<b>Contractés</b>	<b>Accordés</b>	<b>Prévus</b>	<b>Solde à disposition</b>
(6 mois)	01.02.2018-31.07.2018	Emprunt à court terme	fr.	3'000'000.00	fr.	4'185'000.00
		Emprunts consolidés	fr.	8'135'155.00		
	<b>15.05.2018</b>	<b>Total des emprunts</b>	<b>fr.</b>	<b>11'135'155.00</b>	<b>fr.</b>	<b>1'185'000.00</b>
		Amortissements	fr.	-		fr. 5'339'845.00
4/2018	21.06.2018	Réfection de la route de Mollie-Margot (en localité)			fr.	455'000.00
		Divers			fr.	-
					fr.	4'884'845.00
<b>Après séance du Conseil communal de juin</b>			<b>Total prévisible des emprunts</b>	<b>fr.</b>	<b>12'775'155.00</b>	<b>fr. 4'884'845.00</b>

## 7. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

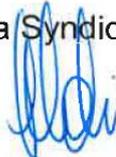
Vu le préavis municipal N° 4/2018,  
Où le rapport de la Commission chargée de son étude,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à exécuter la réfection de la Route de Mollie-Margot RC 756 C-S en localité ;
- De lui accorder pour ce faire un crédit de CHF 455'000.-- financé tel que proposé au point 6 du présent préavis.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



S. Audino



Le Secrétaire :



P.-A. Borloz

Adopté en séance de Municipalité du 7 mai 2018

Municipale responsable : Mme Roseline Chapalay

Annexes : 2 plans A3 de la Route RC 756 C-S